



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 62235

Texte de la question

M. Robert Lamy * appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de sa décision d'interrompre le financement de la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur à partir de 2001. En effet, il est question de ne pas renouveler le « programme ingénieurs » (PICS) qui s'adresse aux techniciens supérieurs et cadres moyens, salariés ou demandeurs d'emploi, de tous les secteurs d'activités, titulaires d'un diplôme de niveau 3 et justifiant d'au moins trois ans d'expérience professionnelle. Cette décision brutale d'interruption du financement remet en cause ces formations créées en 1970 et qui ont permis la promotion sociale de plusieurs centaines de techniciens. C'est pourquoi il lui demande d'une part, qu'une solution d'urgence soit trouvée pour permettre la poursuite du recrutement et le déroulement normal de la formation pour l'année scolaire 2001-2002 et d'autre part, sous quels délais elle compte engager des discussions avec les établissements concernés afin que soient définies rapidement les bases d'un nouveau dispositif de conventionnement de l'enseignement supérieur pour adultes.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62235

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3346

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078